

Procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires

Signalement à l'aide du formulaire en ligne

<https://signalement.ecm-chenois.be>

! il faut cliquer sur le lien et pas le copier !

Par une personne
responsable de l'enfant

Par un autre adulte
au nom de l'enfant

Mail reçu → ouverture du dossier
Prévenir les membres de la cellule de gestion

Prévenir le PMS

Prévenir les parents de
l'ouverture du dossier

Entretien avec l'élève-cible

Entretien avec le/les auteur(s) et témoins

La psychologue détermine s'il s'agit d'un fait de harcèlement

OUI

NON

Prise en charge
par le réseau Archipel



Situation jugée URGENTE
→ Prise en charge par les
services spécialisés

Motivation auprès des parents

Prise en charge par l'école

Objectif atteint

NON

OUI

Maison de la parentalité en
collaboration avec le PO

Dossier clôturé